

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8.10.2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Modalités de participation aux frais de secours – Saison 2021/2022

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits, tous les frais engagés par la Commune à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs selon les tarifs définis par la délibération prise lors de cette même séance.

**3. Secours sur piste – Dispositions tarifaires et habilitation des intervenants
Saison 2021/2022**

Le Conseil Municipal fixe les différents tarifs de relevage sur piste et de transport des blessés secourus sur le territoire administratif de la commune de Vignec. Il désigne la Sté Altiservice comme prestataire pour le relevage, la Sté Jacomet comme prestataire pour le transport, la Sté Blugeon pour le transport hélicoptéré et le SDIS 65 en cas d'impossibilité de la Sté Jacomet. Le Dr Victorion ou son remplaçant est désigné comme médecin intervenant sur les pistes.

4. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite de 25 % des crédits prévus au budget 2020, soit les montants ci-dessous :

Budget Communal	
Terrains nus (art. 2111)	24 500 €
Autres bâtiments publics (art. 21318)	26 250 €
Réseaux de voirie (art. 2151)	30 000 €

5. Règlement du service d'eau potable

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement du service d'eau potable annexé à la délibération et précise qu'il sera remis à chaque nouvel usager.

6. Vente de bois - Parcelles communales

Suite au nettoyage des rives des ruisseaux St-Germais et St-Jacques, deux habitants de la commune (Jean-Louis Carrère et Patrice Coustalat) ont manifesté leur volonté d'acheter les arbres qui ont été coupé sur des parcelles communales. Le conseil municipal décide de vendre à chacune des deux personnes la moitié du bois abattu provenant des parcelles communales au prix de 20,00 € le m³. Mme Nathalie Coustalat ne participe pas au vote.

7. Opération Quartier Biègle - Création d'une commission et modalités d'attribution des lots

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une commission d'attribution des lots de l'opération "Quartier Biègle" comportant 5 membres. Les membres suivants sont désignés pour siéger à cette commission : ISOART Jean-Michel, MILLET Michel, COUSTALAT Nathalie, DARDOT Stéphane, CORREGE Laure.

8. Opération Quartier Biègle - Création d'un groupement de commande

Dans le cadre des travaux d'assainissement du quartier Biègle, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un groupement de commande entre le SIAHVA et la commune, désigne la commune en tant que coordonnateur et approuve la notification d'un marché unique au nom de l'ensemble des membres du groupement.

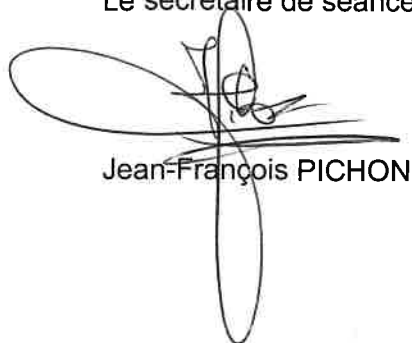
Il désigne Michel MILLET comme membre titulaire et Michel TRESALLET comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement. De plus, M. le Maire est autorisé à signer les pièces de la convention constitutive et tous les documents relatifs à ce marché.

9. Opération Quartier Biègle - Remboursement des travaux de création du réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement du montant des travaux d'assainissement au SIAHVA, diminué des subventions perçues et de la TVA récupérée par le biais du FCTVA. Il autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vignec, le 15 décembre 2021

Le secrétaire de séance,



Jean-François PICHON



Le Maire,



Jean-Michel ISOART